



## Déclaration liminaire d'Anne BARBERO pour l'UNSA Éducation F3SCT du CSAMen du 23 novembre 2023

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la formation spécialisée,

Pour cette première séance de la formation spécialisée de l'année scolaire, nous ne pouvons pas commencer notre déclaration liminaire sans rendre un hommage appuyé à Dominique BERNARD qui a été assassiné le 13 octobre dernier à Arras, mais aussi à ses collègues qui se sont interposés pour protéger les élèves lycéens d'un terroriste islamiste. Nous saluons leur courage et leur dévouement, et nous exprimons notre solidarité avec leurs familles et leurs proches.

Pour l'UNSA Éducation, il nous semble fondamental de rappeler qu'il est de la responsabilité de l'employeur d'assurer des conditions de sécurité ad hoc à ses agents, en particulier dans le contexte que nous connaissons où les agents sont plus que jamais soumis aux risques d'intrusion et d'attentat. Dans ces circonstances, il nous apparaît nécessaire que les DUERP des écoles, des établissements et des services soient révisés en prenant davantage en compte ce risque terroriste. Ces conditions de

travail ne sont pas sans conséquences psychologiques sur les personnels. L'UNSA Éducation rappelle ici à l'employeur que le traitement de cette question est également de sa responsabilité.

En second lieu, nous questionnons la méthode de travail de notre ministère et ses conséquences sur l'organisation et les conditions de travail des agents. En effet, les annonces incessantes du ministre avec son lot d'injonctions se succèdent à un rythme effréné et accroissent la pression s'exerçant sur l'ensemble des personnels. Cela produit confusion, désorganisation et cela agit également directement sur les conditions de travail de nos collègues, en générant une surcharge de travail et en accroissant encore la perte de sens de nos métiers. L'UNSA Education alerte sur le fait que cela amplifie la souffrance au travail et constitue un facteur d'augmentation des risques psychosociaux. Les personnels que nous représentons ont besoin que leur employeur restaure des conditions de travail plus sereines.

En troisième lieu, l'UNSA Education souhaite appeler votre attention sur la situation alarmante de certains territoires d'outre-mer :

- Les problèmes de sécurité dans et aux abords des établissements de Mayotte et de Guyane,
- Problème d'accès à l'eau, l'électricité, à des moyens de transports sur les sites isolés de ces territoires,
- Conditions de travail dégradées : conditions thermiques intenable, vétusté, voire insalubrité... Dans de nombreux territoires de la République, les conditions minimales de santé et de sécurité ne sont ni appliquées, ni applicables.

Pour l'UNSA Éducation, il est de la responsabilité de l'employeur de garantir un accès aux droit équitable en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail à tous les personnels et sur l'ensemble du territoire français, dans l'hexagone comme en outre-mer. Nous ne pouvons pas tolérer que nos collègues ultramarins soient traités comme des fonctionnaires de seconde zone, et que leurs élèves soient privés d'un service public de qualité. En conséquence, nous demandons que des moyens humains, matériels et financiers soient déployés afin d'assurer des conditions décentes d'exercice à nos collègues et de garantir leur sécurité.

Enfin, il nous semble important de souligner une carence fondamentale de notre ministère : son incapacité à mettre en œuvre des mesures de prévention primaire, à l'instar de l'insuffisance chronique de médecins de prévention. Si le ministère n'est pas soumis à une obligation de résultats, il l'est en revanche à une obligations de moyens.

Nous espérons que cette séance de la formation spécialisée sera l'occasion d'entendre nos revendications, et de prendre des mesures concrètes pour améliorer la situation des personnels de l'éducation nationale. Nous restons vigilants et mobilisés pour défendre leurs droits et leurs intérêts.

Je vous remercie de votre attention.